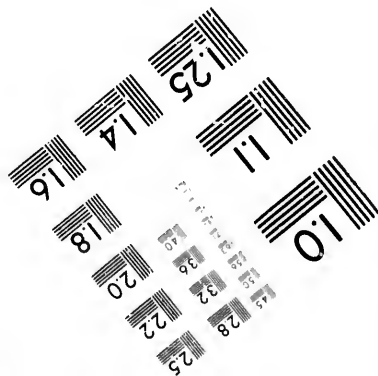
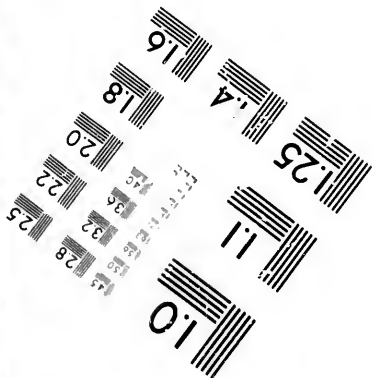
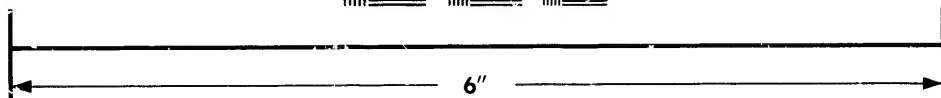
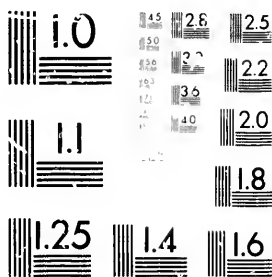


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25 28 25
32 22
38 20
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

.0X	14X	18X	22X	26X	30X
			/		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

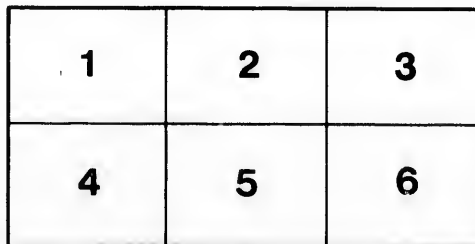
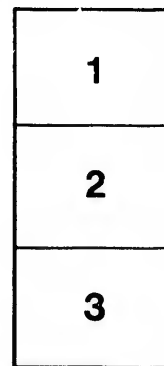
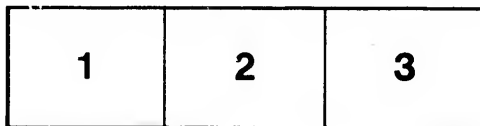
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

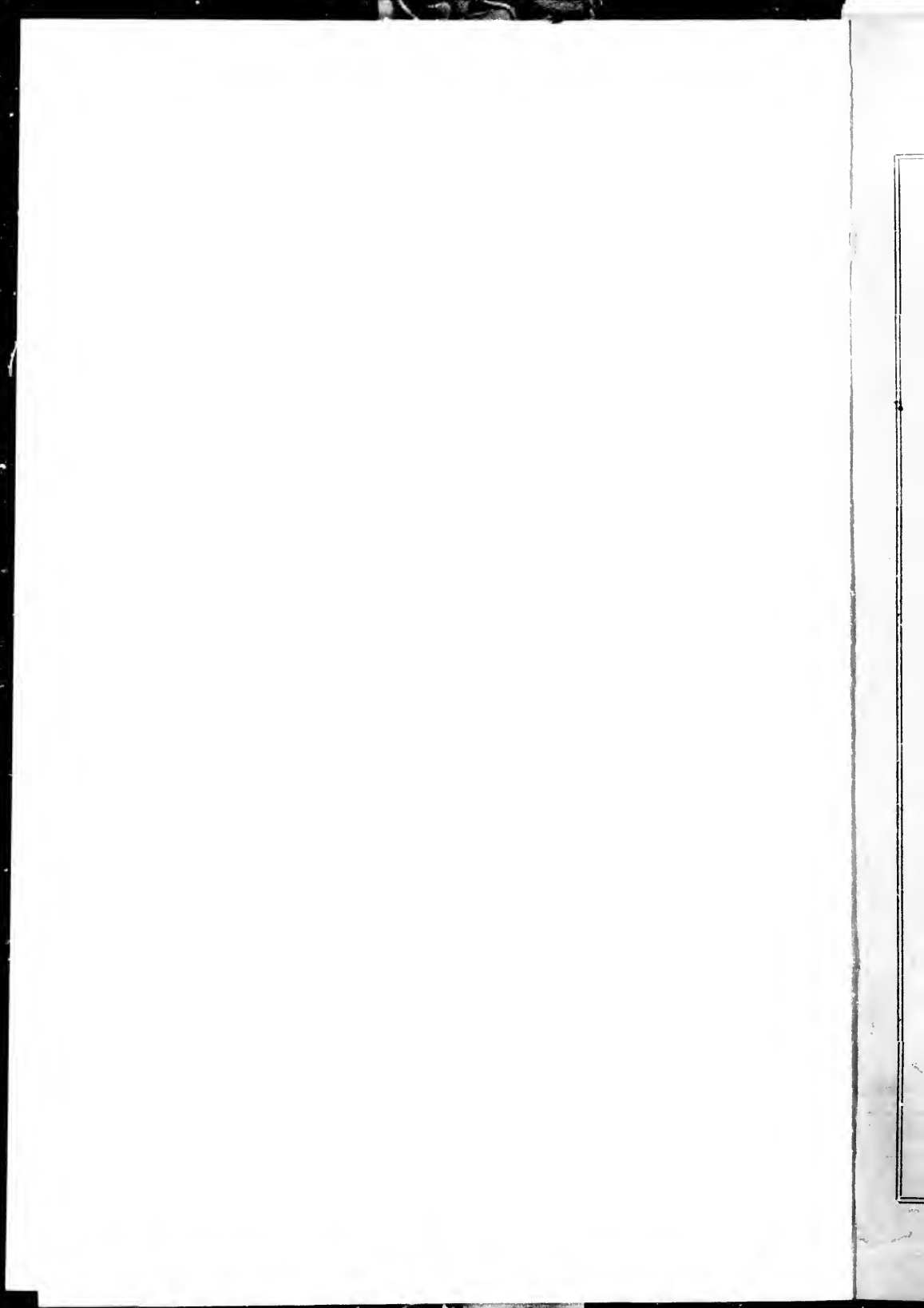
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LE
PAPE HONORIUS,

RÉPONSE AU

RÉVÉREND PÈRE GRATRY,

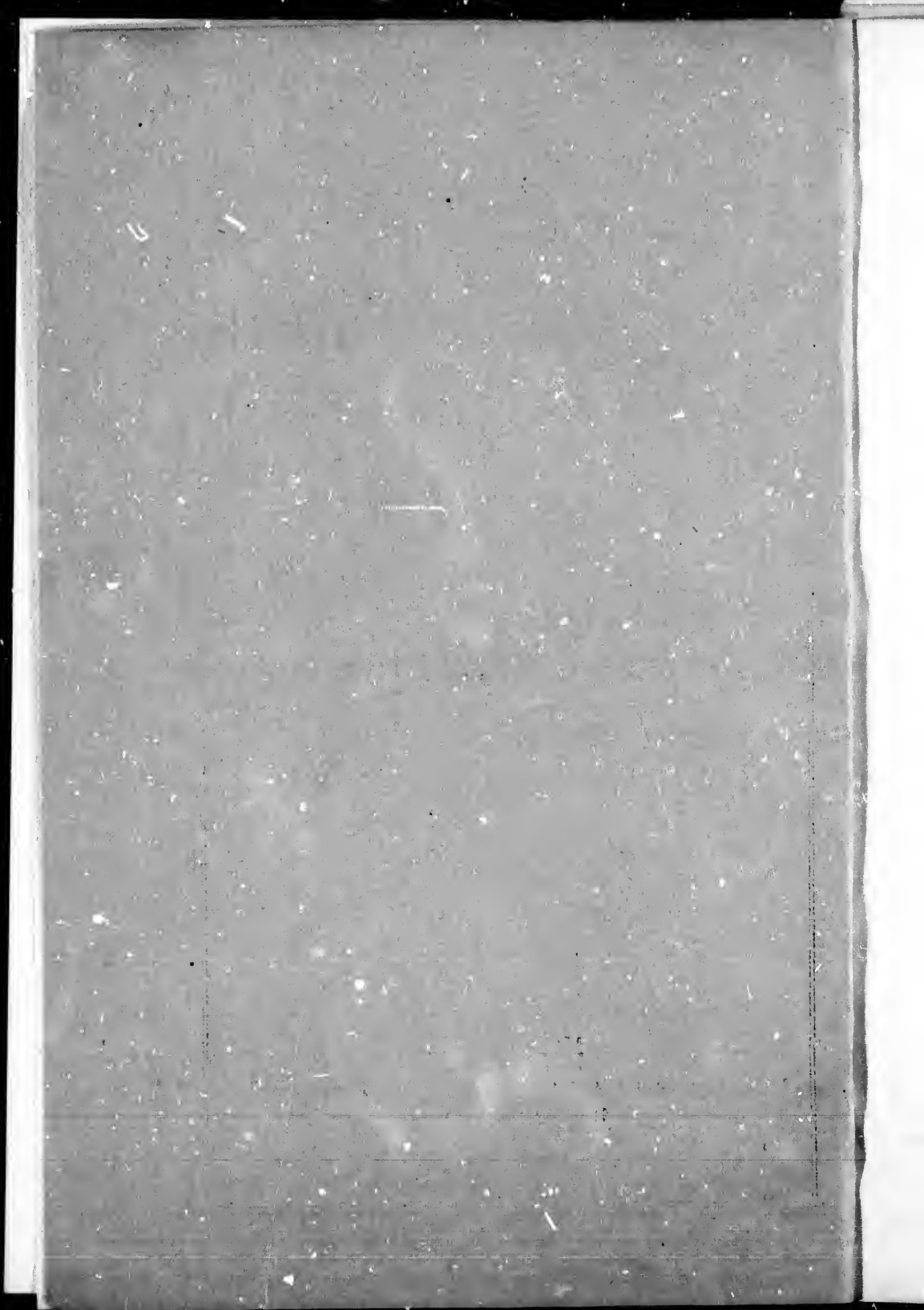
Par M. L. COLIN,

Prêtre de St. Sulpice.

MONTREAL,

DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE,"
16, RUE ST. VINCENT.

1870



LE
PAPE HONORIUS,

RÉPONSE AU

RÉVÉREND PÈRE GRATRY,

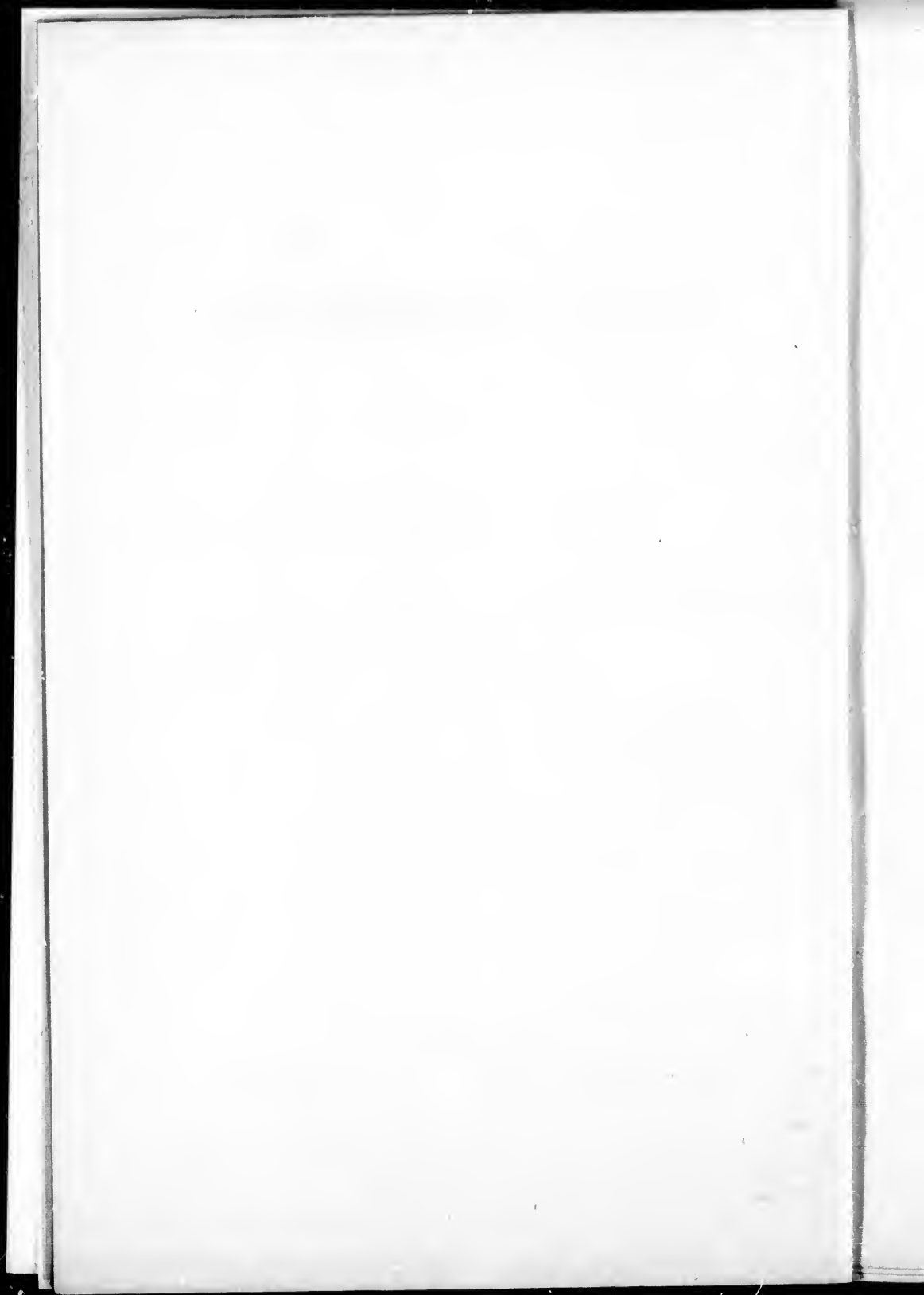
Par M. L. COLIN,

Prêtre de St. Sulpice.

MONTRÉAL,

DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE,"
16, RUE ST. VINCENT.

1870



LE PAPE HONORIUS.

RÉPONSE

AU REVEREND PERE GRATRY.

I.

Le dessein clairement exprimé de la lettre du Révd. Père Gratry, est de présenter, dans le fait du Pape Honorius, un argument irréfutable contre la doctrine de l'Infaillibilité Pontificale.

Avant d'aborder la question, qu'on nous permette quelques observations.

La lettre du Révd. Père a le tort grave de traiter avec peu de mesure, une école où toujours ont brillé avec éclat, l'érudition, la science, le dévouement à la vérité ; où, souvent même, le talent s'est élevé jusqu'au génie, et la vertu jusqu'à l'héroïsme, et qui comprend, de nos jours, la grande majorité des Evêques, avec le Pape au milieu d'eux.

C'est un outrage de mettre cette école comme au pilori de l'opinion publique ; de lui reprocher de n'avoir " ni science, ni raison, ni discussion, ni attention, ni opération intellectuelle quelconque ; " d'en faire le hideux boulevard de l'erreur, du mensonge et de la fraude, et de l'accuser de " fouler aux pieds trois Conciles et cinq Papes." Pourquoi violer à ce point toutes les règles de la modération, de la convenance et de la justice ?

De plus, faisant de la justification d'Honorius un cas d'excommunication *ipso facto*, la lettre monte à un degré d'exagération qui ne s'explique pas; car ce n'est plus seulement Mgr. Manning qu'il faut frapper d'anathème, mais le Pape Grégoire XVI et St. Liguori, Suarez et Bellarmin, en un mot, tous les grands hommes, tous les grands saints et tous les grands Papes qui, depuis douze siècles, ont pris, même indirectement, la défense de cette cause mémorable.

Pie IX, le chef vivant de l'Eglise, et que ses vertus canonisent tous les jours, ne devra pas lui-même se trouver à l'abri de cette censure universelle, puisqu'il a félicité, dans des Brefs récents, Mgr. de Malines et le Père Jules Jacques, Rédemptoriste, connus tous les deux pour justifier aussi Honorius.

Il n'est personne qui ne voie combien l'excès que nous signalons est inoui, et révèle une âme profondément agitée.

Naturellement, on est porté à croire que l'auteur de la lettre aura tiré de quelque poussière, certains manuscrits ignorés; qu'il aura eu à sa disposition des documents, des éclaircissements jusque là inconnus, certaines pièces échappées avant lui, aux recherches des critiques. On ne peut pas s'expliquer autrement le ton tranchant et l'air décisif qu'il affecte dans une question si débattue, et tant de fois jugée contre lui.

Il n'en est pourtant rien. Tout ce qu'il avance est justement ce qui a été dit et réfuté depuis longtemps. Tout ce qu'il allègue de plus fort et de plus spécieux est même dans la *Défense* de Bossuet, et n'a cependant jamais convaincu Bossuet lui-même.

Si, en effet, le grand Evêque de Maux eut été, par tous ces témoignages, pleinement convaincu de la condamnation d'Honorius, comment se serait-il refusé à rédiger lui-même le IV^e article de la *Déclaration*, celui qui est opposé à l'Infaillibilité ?—Comment, plus tard, tirant les conséquences de ses argumentations, essaierait-il d'atténuer les termes de la *Déclaration*, en affirmant que l'*Assemblée de 1682* n'a point prétendu *nier l'infailibilité* ?—Comment enfin, n'aurait-il jamais pu se résoudre à mettre au jour, durant sa vie, cette trop fameuse *Défense*, qui lui coûta plus de 20 années de travaux, et que la seule condamnation d'Honorius comme hérétique, une fois bien constatée, aurait suffi à autoriser.

Cette conduite indécise et flottante n'est-elle pas le caractère d'un jugement mal arrêté et peu convaincu ? Ne trahit-elle pas l'existence d'un doute sérieux dans le fond de la pensée ?

Il eut donc convenu, ce semble, au P. Gratry de se contenir un peu plus, et de ne pas s'abandonner, en faveur d'une opinion fautive et tout-à-fait réfutable, aux excès et aux scandales où l'a entraîné son zèle intempérant.

Mais en voilà assez sur le ton et l'esprit de cette lamentable pièce. Arrivons au fait du Pape Honorius.

II.

Voici la question : *Le Pape Honorius est-il hérétique ; est-il Monothélite ?* *

NOTE.—Ce que c'est qu'un Monothélite.

Il n'y a en Jésus-Christ qu'une *Personne* mais deux *Natures* ; et par suite, qu'une *personne* mais deux *volontés* ou deux *opéra-*

Le Père Gratry s'est attaché à ne produire que les témoins qui déposent pour condamner ce Pape. Produisons, à notre tour, ceux qui déposent pour le justifier

Quand Monseigneur Manning, les Lettres d'Honorius en mains, voyant que ces Lettres n'ont rien qui blesse la foi, les présente comme une preuve de l'orthodoxie de ce Pape, le bon sens semble dire qu'il raisonne juste et sagement, puisque, après tout, ces Lettres sont le corps même du délit.

Le P. Gratry ne veut pas d'une logique si naturelle. Il ne voit là qu'une ridicule "simplicité;" n'y découvre qu'un "audacieux procédé à l'égard de trois Conciles Généraux," et appelle cela "casser le jugement de trois Conciles."

Cette manière de juger n'est-elle pas un peu précipitée et même bien violente? N'eut-il pas été plus prudent et plus respectueux, plus conforme à la modération, plus éloigné de la passion et de l'emportement, plus digne d'un amour sincère de la vérité, de laisser entrevoir au moins quelque

tions : la volonté divine et la volonté humaine. Mais, à ne considérer que la nature humaine, il n'y a en lui qu'une volonté, toujours conforme à la volonté divine, et non pas deux, comme en nous *qui sommes déchus* ; non pas celle de la *chair* et celle de l'*esprit*. Car Jésus-Christ a pris notre nature, sans le péché ni la concupiscence.

De sorte que, dire qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une volonté, peut être vrai ou faux, orthodoxe ou hérétique, selon le point de vue où l'on se place. Dire, par exemple, qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ, par rapport aux deux natures, cela est faux et hérétique : c'est l'erreur des *Monothélites*, celle qu'on prétend attribuer à Honorius. Mais, dire qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ, à n'envisager que la nature humaine, cela est vrai et orthodoxe ; et nous prouverons que tel est le sens des lettres d'Honorius.

Un *Monothélite* est donc un hérétique qui n'admet en Jésus-Christ qu'une volonté ou qu'une opération, savoir, la Divine à l'exclusion de l'Humaine, ce qui revient à confondre les deux natures.

doute ou sur la portée, ou même sur l'existence de la condamnation ?

Car la *condamnation* comme hérétique est étroitement liée au *crime* d'hérésie. Mais si ce *crime* n'existe pas, si c'est l'histoire qui le démontre, comment, au nom de l'histoire, prononcer la *condamnation*?..... Tout au plus serait-on en droit de conclure à l'impuissance de l'histoire pour éclaircir ce point. Et puisqu'il y a tant de difficultés à résoudre, tant de nuages et d'obscurités à dissiper, ne fallait-il pas le donner à entendre, et ménager un peu plus les injures ?

III

Arrivons donc aux preuves qui justifient Honorius *

Et d'abord, citons les paroles de ce Pontife, dans ses Lettres à Sergius :

“ Nous devons reconnaître, dit-il, que les deux
“ natures sont unies dans un seul Christ, que *cha-*
“ *cune opère et agit* en union avec l'autre : la *nature*
“ *divine opère ce qui est divin*, et la *nature humaine*
“ *opère ce qui est de la chair, sans qu'il y ait di-*
“ *vision ou mélange.* ”

Et plus loin. — “ Nous devons confesser les deux
“ natures, c'est-à-dire, la divinité et l'humanité
“ qui, dans la personne unique du Fils de Dieu, se
“ trouvant unies *sans mélange* ni division, *opèrent*
“ *ce qui leur est propre.* ”

Que découvrons-nous dans ces textes qui ne soit en parfaite harmonie avec la foi ? Observons-les attentivement. Tout y est exact.

* Honorius occupa le St. Siège de 625 à 638. Sergius, patriarche de Constantinople, fut, vers la même époque, le principal auteur de l'hérésie des Monothélites.

L'unité de personne en Jésus-Christ s'y trouve nettement exprimée contre les Nestoriens, par ces mots :—*un seul Christ ; une personne unique.*

—Les natures y sont distinguées avec soin contre les Eutychiens, savoir :—*la nature divine et la nature humaine.*

Et les deux opérations s'y montrent affirmées jusqu'à l'évidence contre les Monothélites, quand il est dit :—*chaque nature opère et agit, sans mélange ; chacune opère ce qui lui est propre : la divine, ce qui est divin, et l'humaine, ce qui est de la chair.*

Que veut-on de plus clair et de plus précis ?

Ces *deux natures* distinctes ; cette union *sans mélange* de la divinité et de l'humanité ; ces *deux opérations* respectivement *propres* aux deux natures et *sans confusion* ; toute cette doctrine pure, vraie, explicite peut-elle être celle d'un hérétique ? N'est-elle pas directement opposée au Monothélisme ? N'en est-elle pas la condamnation ?

En vain objecterez-vous qu'Honorius, dans ses Lettres, imposa le silence sur les deux volontés ou les deux opérations en Notre-Seigneur. Cette mesure de prudence ne changea rien au dogme qui venait d'être établi ; ne le renversa pas, et fut même destinée à le protéger. Tout l'Orient étant en feu sur cette question difficile des deux opérations, le Pontife, affligé des maux de l'Eglise, crut opportun d'avoir égard à l'état des choses, et d'écarter tout ce qui pouvait accroître l'excitation des esprits. Dans ce but, il exhorta au silence ; mais il ne fit là, ni une abjuration de sa doctrine, ni une profession de Monothélisme, ni un aveu d'hérésie formelle quelconque : il avait assez déclaré sa foi pour que personne n'eut le droit de la révoquer en

doute. Ce fut, de sa part, un acte d'administration et rien de plus. Et cet acte ne manque pas d'illustres approbateurs.

Mais voyons le passage qui prête le plus aux fausses interprétations :

“ Nous confessons *une seule volonté* en Jésus-Christ, puisque, sans aucun doute, la Divinité “ a assumé notre nature, *sans le péché.*”

Ce terme d'*une seule volonté* en Jésus-Christ ne renfermerait-il pas l'erreur des Monothélites ? Et l'hérésie ne serait-elle pas ici manifeste ?

--Loin de là.—Cette expression est même tellement juste que la foi défend de la changer.

Il est vrai qu'il n'est parlé que d'une seule volonté, mais il n'est pas moins vrai que cette volonté n'est considérée qu'au point de vue de notre nature assumée par le Verbe, *sans le péché* ; ce qui est parfaitement orthodoxe, le contraire étant une hérésie et un blasphème.

Par conséquent, les Lettres d'Honorius, soit qu'elles ne rappellent qu'une seule volonté, soit qu'elles exhortent au silence, ou qu'elles signalent expressément les deux opérations, sont partout, au point de vue du dogme, sans erreur, exactes, irréprochables, orthodoxes et attestent d'une manière indubitable que ce Pontife n'est pas hérétique.

Nous avons de plus des interprètes.

IV

Écoutons, dans l'Occident, Jean Sympon, le secrétaire même d'Honorius.

Interpellé par l'Empereur, trois ans seulement

après la mort du Pontife, sur la manière d'entendre les Lettres en question, Jean proteste avec force contre la perfidie des Monothélites, qui prétendent les expliquer au profit de leur erreur, et il ajoute ces mots :

“ Quand nous parlâmes d'une seule volonté dans le Seigneur, nous n'avions point en vue sa *double nature*, mais son *humanité seule*. Sergius, en effet, ayant soutenu qu'il y avait en Jésus-Christ *deux volontés contraires*, nous dûmes qu'on ne pouvait reconnaître en lui *les deux volontés*, savoir celle de la *chair* et celle de l'*esprit*, comme nous les avons nous-mêmes depuis le péché.”

Peut-on dire plus clairement qu'Honorius n'a point professé la *volonté hérétique* des Monothélites et qu'il n'a rien avancé qui ne soit parfaitement conforme à la révélation ?—*Une seule volonté* en Jésus-Christ, par rapport à son *humanité seule*, c'est de foi.

Et lorsqu'un semblable témoignage est rendu, trois ans après la mort d'Honorius, par le secrétaire de ce Pape, par celui qui en a écrit, de sa main, les Lettres, et qui leur a prêté son style et sa forme, ce témoignage ne mérite-t-il pas d'être accepté ?

Mais voici d'autres contemporains. Ce sont des Papes.

V.

Jean IV, élevé sur le Siège Apostolique, deux ans à peine après la mort d'Honorius, écrit à l'Empereur Constantin Pogonat, ces paroles non moins précises.

“ Notre Prédécesseur (Honorius) disait qu’il n’y avait point en Jésus-Christ, comme dans l’homme pécheur, *deux volontés contraires*, celle de la *chair* et celle de l’*esprit* : mais il est absolument faux, qu’il n’ait admis en Jésus-Christ qu’une *seule volonté*.”

N’est-ce pas l’assertion du secrétaire Jean, répétée en termes identiques, basée sur la même distinction et sanctionnée par l’autorité Apostolique ?

Poursuivons encore :

Dix ans plus tard, le Pape St. Martin Ier vient, à son tour, déposer avec le Pape Jean IV et le secrétaire Jean.

— Dans sa lettre aux Eglises d’Antioche et de Jérusalem, contre les Monothélites, après avoir condamné Théodore de Pharan, Cyrus, Sergius Pyrrhus et Paulus, non seulement il ne range point Honorius parmi eux, mais il ajoute aussitôt : que jamais les Pontifes du Siège Apostolique, *Apostolicæ Sedis Pontifices*, n’avaient laissé ravir les trésors de la Foi, *surripere fidei thesauros*.

— Il loue dans une allocution synodale, à Rome, devant un grand nombre d’Evêques Occidentaux, le zèle de ses Prédécesseurs contre les Monothélites.

— Et, dans une lettre à Arnaud d’Utrecht :

“ Le Saint Siège, dit-il, n’a cessé de les exhorter (Sergius et Pyrrhus), de les avertir, de les reprendre, de les menacer, pour les ramener à la vérité qu’ils avaient trahie.”

Or, à quels sentiments, à quelles exhortations, à quelles menaces, de la part de ses Prédécesseurs,

fait ici allusion St. Martin Ier, quand il s'agit de Sergius ?

Aux exhortations, aux avertissements, aux menaces contenues dans les Lettres d'Honorius, puisque, d'après la chronologie, il n'y a pas d'autre Pontife Romain qui ait écrit à ce patriarche.

Voilà donc déjà trois témoins, en parfait accord, déposant qu'Honorius n'a point erré ; qu'il n'a jamais été *Monothélite* ; qu'il a toujours enseigné la vraie foi. Et ces témoins, quels sont-ils ?—Les hommes les plus graves, les plus intègres, les plus véridiques et les mieux informés : deux Papes qui ont vécu avec Honorius et dont l'un est canonisé, et le secrétaire même d'Honorius.

Que ne lisions-nous donc ces choses dans le P. Gratry ?—Sa lettre, plus complète et moins passionnée, plus conforme à l'histoire et plus respectueuse envers la vérité, eut produit moins de surprise et excité moins de scandale ?

Pourtant, tout n'est pas encore révélé sur le grand fait d'Honorius.

VI.

L'Occident seul jusqu'ici, a élevé la voix. L'Orient va parler à son tour.

Mais ce sera pour s'unir à l'Occident.

—C'est-à-dire, pour confirmer le témoignage des Papes ;

—Pour confondre l'audace des Monothélites qui, malgré ce témoignage, faussent le vrai sens des Lettres d'Honorius ;

—Pour exalter la vertu et l'orthodoxie d'Honorius.

Deux hommes, appartenant à l'époque du fait en question, et qu'on ne peut tenir pour suspects dans cette cause intéressante, nous représentent les traditions de l'Orient : St. Maxime, abbé et martyr de Constantinople ; et Pyrrhus, patriarche Monothélite de cette Capitale de l'Empire.

St. Maxime, interrogeant Pyrrhus, lui dit .

“ A qui faut-il *plutôt s'en rapporter* sur le sens de cette Lettre (d'Honorius) ?

“ Aux Pontifes successeurs d'Honorius, qui éclairent tout l'Occident par la lumière de la saine doctrine, ou à ceux qui parlent, *comme il leur plaît, à Constantinople* ? ”

Et Pyrrhus répond par cet aveu :

“ Il serait plus raisonnable d'en croire les Pontifes de Rome.”

Mais les Pontifes de Rome, nous savons ce qu'ils déclarèrent nettement sur le sens de la Lettre, nous l'avons vu plus haut, et St. Maxime le rappelle ici par ces fortes expressions :

“ Or, ajoute-t-il, ils ont protesté que l'intention d'Honorius, *notoirement connue*, avait été d'étouffer par le silence, une hérésie dont il craignait les suites, et que *jamais* il n'avait prétendu donner gain de cause aux *Monothélites*.”

Ce n'est pas tout. Pyrrhus condamne les accusateurs du Pape ; il se repent de les avoir imités, et se rétracte, en poursuivant ainsi :

“ Mon prédécesseur a mal interprété les paroles du Pape (Honorius). Mais je demande grâce pour lui et pour moi. C'est par ignorance que

“ nous sommes tombés dans cette erreur. Je suis prêt à me rétracter.”

Et afin de ne laisser aucun doute sur la sincérité des sentiments qui le pénètrent, il ajoute même qu'il ira faire cette retractation *au tombeau des Saints Apôtres, et aux pieds du Pape.*

L'Orient pouvait-il confesser plus hautement qu'Honorius n'est point hérétique ?

Quant à St. Maxime, après avoir flétri, d'une part, de la note infamante, d'*audacieux* et de *faussaires*, les Monothélites qui rangeaient frauduleusement Honorius parmi eux, et glorifié, d'autre part, ce Pontife des nobles titres de *pieux*, d'*orthodoxe* et de *divin*, *Divinus Honorius*, il court généreusement au martyre, appuyé sur la foi du grand Honorius, et pour la défense de cette foi.

Comme on n'a rien à donner de plus que son sang et sa vie pour attester ses convictions, le martyre de St. Maxime, venant se joindre à tous nos témoignages, leur imprime un nouveau caractère d'authenticité, et les revêt d'une consécration sublime.

VII.

Telle est l'histoire révélatrice d'Honorius avant le VI^e Concile Œcuménique. Nous n'avons rien passé sous silence, rien dissimulé des faits qui éclairent cette question importante, et les traditions de l'Occident et de l'Orient semblent deux rayons de lumière, unis en un même faisceau, qui jettent l'éclat de l'évidence sur la foi du Pontife injustement calomnié.

C'est en vain que nous cherchons ces faits lumineux et ces puissants témoignages dans la lettre du P. Gratry. Cet auteur manifeste bien, il est vrai, une haine profonde pour les dissimulations, les mutilations et les falsifications ; il exprime même une sorte d'indignation à l'égard de ceux qui travaillent à étouffer l'histoire ; mais, parle-t-il lui-même de l'aveu du patriarche Pyrrhus ? Nomme-t-il seulement le St. Abbé Maxime ? Rapporte-t-il les trois témoignages, cités plus haut, du Pape St. Martin ? Laisse-t-il même entrevoir l'existence de la réponse du secrétaire Jean et de la lettre si convaincante du Pape Jean IV ? De tout cela, il ne dit pas un seul mot.

Ces grands documents de l'histoire, les plus voisins du fait d'Honorius, les plus intimement liés à ce fait, les plus capables de nous le présenter dans son vrai jour, ne sont rien à ses yeux, ne disent rien à sa pensée, et il les tait avec une sorte d'affectation calculée. Pourquoi ce calcul ? Pourquoi ces omissions graves et réfléchies ? Si ce n'est que le P. Gratry tient à certaines opinions, à certains sophismes qu'il est décidé à soutenir contre toute évidence ? Si ce n'est que, de parti pris, il est résolu à ne pas reconnaître l'orthodoxie d'Honorius, pour n'avoir point à confesser l'Infaillibilité des Souverains Pontifes ?

Ne pouvant contempler en face une lumière qui lui eut montré le vide de ses préjugés, il se détourne pour ne la point voir, et il tire un voile afin de la cacher aux autres regards.

Deux choses sont maintenant historiquement incontestables : la *première*, qu'Honorius est or-

thodoce ; la seconde, qu'on le croyait ainsi, avant le VI Concile Œcuménique.

Près d'un demi siècle s'est écoulé depuis la mort d'Honorius, et nous voici arrivés en 680, à l'ouverture du IIIe Concile Général de Constantinople, le VIe œcuménique.

VIII.

Arrêtons-nous devant ce Concile où l'Occident et l'Orient, rapprochés cœur à cœur, âme à âme, reçoivent en commun, les lumières d'en Haut. Nous y retrouvons les mêmes aveux et la même conviction.

On ouvre dans l'auguste Assemblée, les deux Lettres du Pape St. Agathon et on lit ces Lettres, à haute voix, parmi les Pères.

—Le Pape y déclare que le Siège Apostolique *ne s'est jamais écarté des voies de la vérité, dans quelque partie d'erreur que ce soit* ;

—Que les Pontifes Apostoliques, dont il est Successeur, *ont toujours soutenu la cause de la foi* ;

—Que ses Prédécesseurs, d'apostolique mémoire, *n'ont jamais cessé de les exhorter, (Sergius, Pyrrhus, etc.) de les avertir, de les conjurer de se désister de ce dogme hérétique (le monothélisme), du moins en se taisant.*

Dans ces passages, Honorius est toujours en vue : il est *justifié*, d'abord par ces mots *ont toujours soutenu, etc., n'ont jamais cessé, etc.*, qui l'enveloppent avec tous les Papes ; et il est même *loué* pour son zèle contre les hérétiques, car les mots : *du moins en se taisant* le désignent personnellement.

Viennent ensuite les noms des hérétiques. St. Agathon énumère ces noms dans sa première Lettre. Les voici :

“Cyrus, Théodore de Pharan, Sergius Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople.”—Mais Honorius n’y est point.

Il les répète encore dans sa seconde Lettre ; ce sont les mêmes que dans la première, et Honorius n’y figure pas d’avantage.

Puis, Honorius étant ainsi *justifié, loué et protégé* contre toute confusion qu’on voudrait faire de lui avec les hérétiques, St. Agathon enjoint encore expressément de ne rien *ajouter* à ce qui vient d’être établi, de n’en rien *diminuer*, de n’y rien *changer*.

Telles sont les choses que les Lettres du St. Pontife, envoyées au VIe Concile Œcuménique et lues dans ce Concile, renferment en substance, à l’égard du grand fait d’Honorius.

—Elles *disculpent* Honorius et de plus, *l’abritent* contre les anathèmes. L’Occident a parlé.

Quelle attitude vont prendre les Pères du Concile, ces témoins de l’Orient, en face de cet immortel monument de l’autorité Pontificale ?—Rien n’est plus mémorable.

A peine la lecture des Lettres est-elle achevée que tous les Pères s’écrient avec acclamation :

“*Omnes ità credimus !* — C’est ainsi que nous croyons tous !”

“Pierre a parlé par la bouche d’Agathon.”

—Agathon dit : l’Eglise de Rome n’est jamais tombée dans l’erreur, et Honorius n’a point en-

seigné d'hérésie.—Et les Pères répondent : *Omnes ità credimus !*

—Agathon dit : Nos Prédécesseurs, et même Honorius, qui ordonna le silence sur les deux volontés, ont toujours été pleins de zèle contre le Monothélisme.—Et les Pères répondent : *Omnes ità credimus !*

—Agathon dit : Vous ne condamnerez que ceux que je condamne, savoir : Cyrus, Théodore, Sergius, Pyrrius, Paul et Pierre, mais non Honorius.—Et les Pères répondent : *Omnes ità credimus !*

—Agathon dit : Nous défendons de rien ajouter, de rien changer à ce que nous avons statué dans nos Lettres.—Et les Pères répondent : *Omnes ità credimus !*

Les Pères, pour montrer ensuite qu'ils s'étaient vraiment conformés aux prescriptions du St. Pape, lui écrivent, à la fin du Concile, ces paroles dignes de remarque : “ *Qu'ils avaient, en effet, condamné ce qu'il avait lui-même condamné* ” ; paroles qui prouvent une fois de plus qu'Honorius ne fut point anathématisé au VIe concile.

Ce témoignage n'est-il pas évident, clair, irrécusable ?

Le Pape et tout un Concile, l'Occident uni à l'Orient, avec le St. Esprit qui les assiste, reconnaissent donc et proclament qu'Honorius est orthodoxe.

Et vous, mon R. Père, qui dites avoir les textes sous les yeux, comment n'avez-vous pas lu ceux-là ? Comment, vous, qui vous emportez avec tant d'ardeur contre les fraudes et les mutilations,

n'avez-vous rapporté, du VI^e Concile Général, que la seule chose qui, peut-être ne s'y passa point : des anathèmes contre Honorius ? Comment, lorsqu'il s'agit de tout ce qu'il y a de plus grave et de plus sacré dans l'histoire, du témoignage d'un Concile Œcuménique, affectez-vous d'en mutiler frauduleusement les actes ?

Les Lettres du Pape St. Agathon sont tout, dans le VI^e Concile : elles en sont la règle ; elles en sont l'âme ; et vous ne dites rien de ces Lettres. Vous le voyez, cependant, d'après cette partie si considérable des actes du VI^e Concile, d'après ce Concile lui-même, Honorius est reconnu, proclamé orthodoxe.

Ne pourrions-nous pas nous en tenir là, et regarder la question du fait d'Honorius comme suffisamment *jugée* ? N'est-ce pas assez d'avoir entendu la voix de l'Occident et celle de l'Orient, vengeant l'une et l'autre, l'honneur du Pontife, avant le VI^e Concile, et dans ce Concile ?

Suivons pourtant la tradition plus loin encore, et, quittant le septième siècle, avançons au-delà du Concile, de deux autres siècles environ.

IX.

Le Pape Adrien I envoie aux Pères du VIII^e Concile œcuménique, en 869, une formule à souscrire, dans laquelle il est dit :

Que "*Les Pontifes Romains avaient toujours gardé la foi catholique sans tache d'hérésie ?*"

C'était clairement affirmer que pas un Pape, et Honorius non plus que les autres, n'avait été hérétique, ou condamné comme hérétique.

Que firent donc les Pères ? Tous, au nombre

de 102, signèrent la formule, et la signèrent sans réclamer ni protester. Bien plus, Photius, qui était présent, l'intrus Photius, cet ennemi déclaré de l'autorité Pontificale; cet homme, profondément versé dans la connaissance des Conciles généraux, qui n'avait qu'un mot à dire pour stigmatiser le Siège Apostolique; qu'à rappeler, qu'à montrer, dans les actes du VI^e Concile, la condamnation d'un Pape comme hérétique, du Pape Honorius, ne le fit pas, ne dit pas ce mot, et se contraignit au silence, en voyant souscrire la formule par tous les Evêques du Concile.

Que conclure de ce silence, sinon qu'au neuvième siècle, et dans le VIII^e Concile œcuménique, l'on croyait, l'on admettait, sans contestation, l'orthodoxie d'Honorius? Comment expliquer autrement que pas un évêque, pas même le fourbe Photius, n'ait opposé à la formule du Pape Adrien le nom d'Honorius? N'avaient-ils pas sous les yeux, les actes du VI^e Concile?

Ou bien, en effet, le nom d'Honorius n'était point dans ces actes parmi ceux des Monothélites; ou bien, s'il y était inséré, Photius et les Pères, sachant que ce n'était que par fraude et falsification, personne d'entre eux n'osa s'en prévaloir, dans la crainte d'être publiquement confondu par les Légats Pontificaux.

X.

Du neuvième siècle, passons au milieu du onzième.

Toute la tradition historique marche invariablement dans le même sens par rapport au fait d'Honorius. Partout ce Pontife est justifié.

Dans une lettre du Pape Léon IX, écrite à Michel Cérulaire, patriarche schismatique de Constantinople, on lit cette assertion :

“ Que jamais Pontife Romain n'est tombé dans l'hérésie, mais, qu'au contraire, les Pontifes Romains ont toujours confirmé dans la foi, leurs frères les Evêques.”

Michel Cérulaire, réfute-t-il une assertion, si choquante pour ses prétentions audacieuses à la primauté dans l'Eglise ? Nullement. Cet homme qui poursuivait si ardemment l'œuvre impie de Photius, ce patriarche, envieux de flétrir les Pontifes de Rome, et qui plus tard, consumma le schisme d'Orient, n'oppose point à Léon IX la condamnation d'un Pape, par le VI^e Concile ? C'est une accusation dont il ne parle jamais. Il couvre bien le Siège Apostolique d'injures et de calomnies ; mais d'Honorius condamné comme hérétique, il n'en fait mention nulle part. Et pourtant, si ce fait eut été vrai, s'il eut pu s'en faire une arme invincible, au milieu de ses luttes violentes contre Rome, aurait-il manqué l'occasion d'une si éclatante victoire ? Il était donc convaincu qu'Honorius n'avait point été condamné, et le regardait donc comme orthodoxe.

Par conséquent, du onzième siècle au neuvième, du neuvième à la fin du septième, et puis de là, en remontant jusqu'au temps d'Honorius, l'Orient et l'Occident ont toujours cru et attesté l'orthodoxie de ce Pontife.

C'est l'histoire qui prouve cette assertion : l'histoire, par les témoignages de cinq Papes dont deux avaient connu Honorius, et par les aveux diversement exprimés, de cent deux Evêques au VIII^e Concile Œcuménique, et de trois

patriarches de Constantinople, hostiles aux Papes ; l'histoire, par les lettres du secrétaire même d'Honorius, par la parole et le martyre du St. Abbé de Constantinople, et enfin par les actes du VI^e Concile Général.

C'est ainsi que la tradition pure, sans fraude, sans mensonge ni mutilation, transmet, par une marche continue, à travers quatre cents ans, le grand fait d'Honorius, le fait de son orthodoxie.

St. Bernard, la gloire et l'oracle de son temps, arrive pour recueillir, au douzième siècle, cette incorruptible tradition. Il la confirme lui-même en déclarant, avec assurance, qu'on a toujours cru jusqu'à lui que les Pontifes Romains ne pouvaient faillir dans la foi ; il la transmet intacte à St. Thomas d'Aquin qui la consacre, à son tour, par l'autorité de son génie ; et depuis cet immortel Docteur, les trois grandes écoles de Théologie, la Thomiste, la Scotiste et la Moliniste, toutes, constamment unanimes sur la doctrine de l'infailibilité, l'ont apportée, sans tache, cette tradition, jusqu'à nous et jusqu'aux portes inviolables de l'auguste Concile du Vatican.

Enfin la cause est jugée.

L'histoire, depuis Honorius, a toujours dit que ce Pontife n'est pas hérétique.

Quelle est maintenant la valeur des arguments qu'on nous oppose ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

XI.

Le Père Gratry énumère toutes ses preuves ; il les rapproche, les condense et en compte vingt-trois.

Avant de les discuter en elles-mêmes, relevons d'abord quelques unes des méprises et des erreurs qu'elles renferment. Nous saurons mieux, tout de suite, combien il faut se défier de l'érudition historique de cet auteur, et combien on doit peu s'intimider soit des affirmations absolues et des assertions tranchantes, qu'il répète sans cesse en sa faveur, soit des incriminations hasardées et des calomnies sans mesure, qu'il accumule contre les autres.

1o. Au V paragraphe, vous dites, mon Père, avoir sous les yeux la profession de foi que les Papes faisaient avec serment aux *sixième, septième, huitième* et *neuvième* siècles, sur la condamnation d'Honorius par le VI Concile. Comment les Papes pouvaient-ils faire cette profession de foi au *sixième* siècle et même durant tout le *septième*, puisque le VI Concile, d'où émane la condamnation, ne s'ouvrit qu'en 680, vers la fin du *septième* siècle ?

2o. Dans le paragraphe VI, No. 1, on lit ces mots : "Avant le seizième siècle, nul n'a jamais nié qu'Honorius ait été condamné par le VI Concile."—Quoi ! Le Pape Adrien I et le Pape Léon IX ne l'ont-ils pas nié, comme nous l'avons vu plus haut, l'un au neuvième siècle, l'autre au onzième, par les termes implicites de leurs Lettres ?

3o. Vous ajoutez au même endroit : "Avant ce siècle, (le seizième), nul n'a jamais émis un doute sur l'authenticité des actes du VI Concile."—Autre assertion fautive. Photius, du neuvième siècle et Michel Cérulaire, du onzième, vous réfutent par la conduite qu'ils tiennent en face des Lettres Apostoliques.

40. Vous continuez ainsi : “ Depuis le seizième siècle, nul n’a jamais tiré d’aucune poussière le moindre monument en faveur d’Honorius.”—Troisième assertion fautive dans le seul No. 1, qui est le début de toutes vos preuves. Car personne n’ignore ce que la critique moderne a tiré des lumières de l’histoire, pour mettre en évidence l’orthodoxie d’Honorius. Nous en parlerons bientôt.

50. Vous attribuez à Léon II le *Liber Pontificalis* dont vous parlez aux Nos. 16, 17, 18.—C’est un anachronisme d’environ deux cents ans.—Ce recueil, en effet, écrit au neuvième siècle, contient la biographie du Pape Léon II qui mourut au septième.

60. Dans le No. 21 vous faites le bibliothécaire *Anastase, contemporain du Pape Agathon*—Autre anachronisme non moins grave que le précédent, puisque Anastase est du neuvième siècle et que le Pape Agathon, sous lequel s’ouvrit le VI Concile, est du septième. Mais vous vouliez à tout prix avoir des *témoins contemporains* du VI Concile Général. C’est pourquoi vous vous hâtez, au numéro suivant, de faire également rétrograder de deux siècles, Hincmar de Rheims, l’un des évêques les plus célèbres du neuvième siècle, et de le rapprocher d’Agathon, par Anastase.

70. Voici une chose tout-à-fait insidieuse.—Vous donnez à entendre, au paragraphe XII, avec une impitoyable dureté d’expressions, que le Bréviaire n’a été corrigé, en 1830, que pour accréditer la Lettre du Pape Agathon.—N’est-ce pas inouï d’en imposer ainsi à la bonne foi publique, quand vous savez, mon Père, que ces Lettres,

celles qui servent de base à nos preuves, existent dans tous les ouvrages anciens, et qu'elles sont, par exemple, tout entières, quant à la substance, dans le savant Labbe qui mourut il y a plus de deux cents ans !

Voilà donc trois assertions fausses, trois anachronismes considérables et une insinuation odieuse ; en tout, trois grossières erreurs introduites, en quelques pages, par le P. Gratry, dans le grand fait d'Honorius.

Ce serait beaucoup dans tout un volume d'histoire ; c'est beaucoup trop pour les limites d'une simple lettre, et surtout d'une lettre ayant un but dogmatique, et tendant à renverser une doctrine incontestable.

Et pourtant, ce n'est pas tout.

XII.

Toute votre argumentation, mon Père, se groupe autour de quatre chefs : Le *Bréviaire Romain*, le *Liber diurnus*, les *Lettres de St. Léon II*, et les *Anathèmes des Conciles*. Qu'on parcoure, en effet, attentivement vos viugt-trois allégations, on n'y trouvera rien autre chose.

Or, de ces quatre preuves, la *première*, ne prouve rien pour vous ; la *seconde* et la *troisième* prouvent contre vous, et la *dernière*, prise au pied de la lettre dans votre sens, est un attentat contre l'Eglise et contre les promesses de J. C.

Reprenons par ordre.

XIII.

Le Bréviaire ne prouve rien pour vous.

Le Bréviaire est un livre auguste et vénérable. C'est la prière, et la prière sacrée de l'Eglise. Ce sont les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs, les Pères, les Docteurs, les Justes ; c'est toute l'Eglise agenouillée avec J. C. au pied du trône de Dieu. C'est l'âme de l'Eglise s'élevant par ses soupirs, ses louanges, ses espérances et ses adorations jusqu'aux portes des Demeures Eternelles. Tout cela est vrai, mais à la condition que le Bréviaire soit approuvé par l'Eglise, ce que vous semblez avoir oublié, mon R. Père.

Il est encore vrai que d'anciens Bréviaires mettent le nom d'Honorius, dans la leçon de St. Léon, parmi ceux de Sergius, Cyrus, Paul, etc. Que conclure de là en votre faveur ? Rien, absolument rien.

Vous citez des Bréviaires Romains de 1520 qui parlent d'Honorius, mais il y en a aussi, et de plus anciens, qui n'en parlent pas.

Pourquoi les vôtres auraient-ils toute l'autorité ?—Vous ne prouvez donc rien par le Bréviaire.

Du reste, acceptons l'objection telle que vous la présentez, votre argumentation n'en reste pas moins sans force probante.

Car, les deux leçons de l'office du Pape St. Léon II, où Honorius se trouve parmi les hérétiques, ont été extraites du *Liber Pontificalis* ; et le *Liber Pontificalis* a été lui-même copié, en cet endroit, par le bibliothécaire Anastase, sur les Lettres du même Pape St. Léon.

Par conséquent, vos Bréviaires Romains de

1520 ne peuvent rien dire, rien prouver de plus que ces Lettres. Et nous verrons que celles-ci, supposé qu'elles ne soient point falsifiées, exigent que le terme d'hérétique, à l'égard d'Honorius, soit restreint au sens particulier d'hérétique indirect, de fauteur d'hérésie.

Mais pourquoi, direz-vous, les Papes ont-ils laissé si longtemps subsister ce mot ? La réponse est facile.

Comme, à l'époque où vous vous reportez, il n'y avait point encore de Bréviaire authentiquement reconnu et adopté par Rome, personne ne pouvait attribuer à Rome, comme étant sa croyance, ce qu'elle ne sanctionnait pas.

Et quand bien même vous maintiendriez que les Bréviaires, sur lesquels vous vous appuyez, jouissaient d'une certaine autorité, vous ne feriez tout au plus que rendre plus évidente une chose que vous calomniez singulièrement dans l'Eglise Romaine, j'entends le respect profond qu'elle a toujours professé pour les textes, pour les manuscrits, pour les travaux et pour tous les monuments de l'antiquité. Sa conduite, sa sagesse sont de les couvrir de sa protection, même quand ils paraissent lui être opposés, se contentant simplement d'en fixer la valeur et le sens, afin de leur ôter ce qu'ils ont d'inexact.

Qu'on se rappelle, par exemple, que chaque année on lit et on chante dans la Passion selon Matthieu, *Jeremiam prophetam* au lieu de *Zachariam prophetam*, rapportant ainsi à Jérémie ce qui est de Zacharie. (Matth. 27-9 ; Zach. 11, 12). Il ne s'agit pas seulement ici d'un mot du Bréviaire, mais d'un passage de l'Ecriture. Et cette erreur matérielle est parfaitement connue. Quel

respect, de la part de l'Église, pour les textes que lui a transmis la main des siècles !

Toutefois, quand les circonstances le réclament ; quand s'élève une hérésie qui veut se prévaloir d'une omission, d'une ambiguïté ou d'une interpolation matérielle, alors l'Église, pour le bien des âmes, et afin de protester contre l'erreur, complète l'omission, enlève l'ambiguïté ou efface l'interpolation. C'est ce qui est arrivé à l'égard de l'introduction du *Filioque* dans le *Credo*, lorsque parut l'hérésie des Macédoniens, et ce qui se vit, plus tard, relativement à la suppression du mot *Honorius* dans les Bréviaires, à l'occasion des grandes hérésies des siècles derniers.

Voilà, mon Père, comment s'échappe de vos mains cette arme perfide que vous prétendiez découvrir dans un mot du livre sacré de la prière.

— Tout le monde voit assez que le *Bréviaire* ne prouve rien pour vous.

XIV.

Le Liber diurnus, est contre vous.

Mettons-le en évidence.

Quelle thèse attaquez-vous ?— Celle de Monseigneur Deschamps, savoir, que si Honorius a été condamné, il ne l'a été *que pour négligence*.

Et quelle est votre thèse ?— Qu'Honorius a été anathématisé, non pour négligence, *mais pour hérésie formelle*.

Tel est le débat entre vous et Monseigneur de Malines.

Or dans le *Liber diurnus*, à l'endroit de la *Profession de Foi des Papes*, on ne lit pas : *fuit hæreticus*, Honorius fut hérétique ; on ne lit pas : *hæresim docuit*, Honorius enseigna l'hérésie. Si ces mots y étaient, le *Liber diurnus* contiendrait votre thèse et serait pour vous.

Mais voici les termes de la formule : *Fomentum impendit*, ou selon une autre édition : *Silentium impendit*, c'est-à-dire, Honorius a donné lieu par ses ménagements ou par son silence au développement du Monothélisme ; ce qui est exactement la thèse de Monseigneur Deschamps ; ce qui est pour lui et contre vous.

Autre chose est de donner lieu, par silence, par ménagement, au développement d'une hérésie ; autre chose de l'enseigner formellement et dogmatiquement.

Saint Pierre, comme on le sait, avait favorisé, par ménagement ou par méprise, le Judaïsme, et en cela, il fut repris par St. Paul. Mais pourrait-on en conclure qu'il a formellement enseigné le Judaïsme ? L'oserait-on dire ? L'a-t-on jamais dit ? Non, jamais. S'il fut coupable, il est bien constant qu'il n'a jamais failli dans la foi.

Il en fut de même pour Honorius. C'est en ce sens qu'en parle Monseigneur Deschamps, et c'est ce sens que vous attaquez.

Admirons, en passant, l'étonnante sagesse de Dieu dans la conduite de son Eglise. Par cette formule du *Liber diurnus*, les Vicaires de Jésus-Christ s'engageaient donc, par serment, non seulement à ne jamais professer l'hérésie, mais encore à ne jamais la tolérer par le moindre ménagement.

N'est-ce pas digne de l'humilité et de la foi de

ceux qui se font gloire d'être les *Serviteurs des Serviteurs de Dieu*?.....

Fallait-il, mon Père, à cette occasion, vous répandre en invectives contre ceux qui ne partagent point vos préjugés, vos sophismes et vos erreurs? Fallait-il nous les présenter comme des hommes pleins de passion, qui se précipitent avec une fougue aveugle, pour défendre Honorius; qui renversent sans discernement tout ce qui paraît témoigner contre lui; bravent toute excommunication, et foulent aux pieds trois Conciles, et cinq Papes.

Quoi!... vous prétendez soutenir une thèse et vous apportez en preuve ce qui détruit votre thèse!

Voilà pour le *Liber diurnus*. Il est contre vous.

Passons aux lettres du Pape Léon II.

XV

Les lettres du Pape Léon II sont encore contre vous, et pour la même raison.

Ces lettres contiennent la thèse de Mgr. Deschamps et renversent la vôtre. Qu'on en juge par les textes.

On conserve une Lettre officielle du Pape St. Léon, II à l'Empereur Constantin Pogonat, et quatre du même Pape, aux Evêques d'Espagne, ou au roi Erwig, toutes écrites vers la même époque, c'est-à-dire, presque immédiatement après la clôture du VI Concile Œcuménique.

Des quatre Lettres envoyées en Espagne, deux se taisent sur le fait d'Honorius.

Celle des deux autres qui fut envoyée aux Evêques exprime ainsi le motif de la condamnation : Honorius n'éteignit pas la *flamme naissante de l'hérésie* et la favorisa *par sa négligence*.

Celle qui fut adressée à Erwig présente le même motif : Honorius *consentit à laisser maculer la foi immaculée*.

Il n'est évidemment pas question, dans ces deux Lettres, d'hérésie formelle, mais seulement de connivence indirecte, de négligence ; ce qui est, mot pour mot, la pensée de Mgr. Deschamps.

Mais voici que vous produisez la Lettre officielle de Léon II à l'Empereur, et cette lettre, dites-vous, déclare : qu'Honorius *s'est efforcé de renverser la foi immaculée*.

— “ *S'efforcer* de renverser la foi, ajoutez-vous c'est de l'hérésie agissante, effective et formelle.”

— Par conséquent, la Lettre de Léon II à l'Empereur est contre Mgr. Deschamps.

“ Vous le voyez, ajoutez-vous, la cause est complètement jugée.”

Il est facile de se donner ainsi la victoire. De trois lettres, une seule paraît vous être favorable, et déjà tout est jugé dans le sens de vos sentiments.

D'abord une décision si précipitée et si arbitraire n'est point légale. En outre, un vice essentiel l'annule totalement. Ce vice est dans un petit mot inséré dans votre texte, le mot *s'est efforcé*, sur lequel repose toute la force de votre argument. Malheureusement, c'est un mot *falsifié*.

Vous avez lu *subvertere conatus est*, il *s'est efforcé* de renverser. Et le Pape Grégoire XVI, qui avait à sa disposition les manuscrits de la

bibliothèque du Vatican, nous assure qu'il faut lire **MACULARI PERMISIT**, *il a laissé maculer la foi*; il l'a *permis* par sa négligence et ses ménagements; ce qui détruit d'un seul coup toutes vos espérances.

Car, des cinq Lettres ci-dessus mentionnées, deux d'entre elles gardent le silence sur la condamnation d'Honorius, et les trois autres s'accordent à dire que ce Pape n'était coupable que de négligence et de ménagement.

XVI.

Allons plus loin et disons même que toutes ces Lettres de St. Léon II, intimement liées les unes aux autres, pourraient bien être falsifiées. Ce sentiment est assez probable.

Car l'une d'elles est adressée à un évêque Quirice, qui n'existait plus depuis trois ans.

Une autre fait assister au VI Concile, des Archevêques, Légats du Pape St. Léon, qui n'y figurèrent jamais. Ce n'est pas tout.

La même lettre, d'après les dates, est du Pape St. Léon, avant le Pontificat de ce Pape

En faut-il d'avantage pour jeter un doute sérieux sur l'authentique intégrité de ces Lettres? Et n'est-on pas en droit de suspecter même la condamnation pour négligence?

D'où provinrent ces falsifications? De celle des actes du VI Concile, comme nous allons l'expliquer.

Des quatre grands témoignages du R. Père Gratry, trois lui sont donc déjà enlevés, et même, deux protestent contre lui.

Et le quatrième, celui qu'il tire des anathèmes prononcés par trois Conciles Œcuméniques, lui demeurera-t-il plus ferme entre les mains ?

Observons d'abord que, tout étant basé sur les actes du VI Concile, c'est celui-ci qu'il faut avant tout, considérer, puisque le même raisonnement s'étendra aux deux autres.

Voyons maintenant.

XVII.

Les anathèmes des Conciles, pris dans votre sens, mon R. Père, sont un attentat contre l'Église et contre les promesses de Jésus-Christ.

D'une part, le *Pape Honorius* est frappé d'anathèmes *comme hérétique formel* : toute votre argumentation, mon Père, ne tend qu'à le démontrer. Vous prenez dans leur sens rigoureux ces paroles : "Anathème à l'hérétique Honorius" ; vous les répétez à dessein plusieurs fois ; vous ne voulez pas vous arrêter à la pensée que peut-être elles sont interpolées par falsification, ou que le mot *hérétique* doit être pris ici, comme en beaucoup d'autres endroits de l'histoire, dans le sens restreint d'*hérétique indirect*, de *fauteur d'hérésie*, ce qui n'implique qu'une négligence. Vous ne voyez qu'une seule chose dans cette anguste Assemblée, c'est qu'on y brûle les Lettres d'Honorius ; vous n'y entendez qu'une chose, c'est qu'on y juge, qu'on y condamne, qu'on y foudroie un absent, un Pape.

Done, d'après vous, le VI Concile Général condamne le Pape Honorius comme *hérétique actif et formel*.

D'autre part, nous savons avec quelle impo-

sante majesté les Pères, unis au Pape St. Agathon, déclarèrent qu'Honorius, non plus que les autres Papes, n'était jamais tombé dans l'erreur ; qu'Honorius, comme les autres Papes, avait même toujours été plein de zèle contre l'erreur ; qu'Honorius ne devait pas être enveloppé dans la condamnation qui frappait les hérétiques Cyrus, Théodore, Sergius, etc.

Nous avons même vu que les Pères écrivirent au St. Pontife, qu'ils n'avaient condamné que ce qu'il avait condamné.

Done, d'après les actes du Concile, Honorius n'est point condamné comme hérétique.

Que résulte-t-il de là ?

Que le Concile condamne et ne condamne pas un Pape. Qu'il dit, qu'il juge *oui* et *non* sur un même point, et sur un point qui touche immédiatement à la foi, puisque cette condamnation doit fixer le sens des paroles si connues de Jésus-Christ : *Tu es Pierre*, etc. *J'ai prié pour que ta foi ne fasse jamais naufrage. Pais mes agneaux, pais mes brebis*, etc.

—Mais, dire *oui* et *non* sur un même point ; c'est se contredire, c'est se tromper.

—Dire *oui* et *non* sur un point qui touche à la foi ; c'est se contredire sur la foi, c'est se tromper sur la foi, c'est faillir.

—Or le VIe Concile œcuménique représente l'Eglise. Quand il parle, c'est l'Eglise qui parle.

—Done l'Eglise a failli en ce Concile.

Quoi ! l'Eglise faillir !

Oui, si votre thèse est vraie, mon R. Père ; s'il

est vrai, selon votre pensée, qu'Honorius ait été condamné comme *hérétique formel* et condamné comme *Pape*.

Vous n'échapperez pas à cette conclusion. Elle est logique et se déduit rigoureusement de toute votre lettre.

Mais ne voyez-vous pas quel criminel attentat il s'ensuit contre l'Eglise ?

Ne comprenez-vous pas qu'en entassant, comme vous le faites, des anathèmes sur la tête d'un Pape, vous outragez, vous insultez, vous calomniez l'Eglise ?

Ne sentez-vous pas que vous lui jetez l'opprobre au front et que, lui mettant l'erreur dans le sein, vous lui portez la mort dans l'âme ?

Vous voulez que le Concile ait anathématisé un Pape ; et voilà qu'aussitôt les éternelles et immuables promesses de Jésus-Christ s'évanouissent devant les puissances de ténèbres, et que toute l'Eglise, frappée au cœur, est au fond des abîmes.

C'est donc vous qui foulez aux pieds les Conciles, les Papes, l'Eglise et la parole sacrée du Fils de Dieu.

Pourtant, l'Eglise impérissable ne peut pas faillir. L'Eglise, où sont irrévocablement engagées la sagesse, la fidélité, la gloire du Tout-Puissant et les destinées du monde, ne peut pas quitter sa voie, courir à sa ruine, nier d'une part ce qu'elle affirme de l'autre. Elle ne peut pas dire au VI^e Concile Œcuménique : *Le Pape Honorius est hérétique*, et, *le Pape Honorius n'est pas hérétique*.

Or vous n'avez rien à reprendre aux Lettres de St. Agathon, solennellement acclamées par les Pères. Et personne ne l'a jamais fait.

Donc, il vous faut renoncer à votre thèse.

Et par suite, vous devez : — ou tenir pour suspects des anathèmes que la fraude des Grecs aurait bien pu falsifier, comme nous allons le voir ; — ou reconnaître que le mot *hérétique*, à l'égard d'Honorius, ne signifie pas hérétique *formel*, mais hérétique *indirect*, *fauteur* d'hérésie, *coupable de négligence* envers l'hérésie.

Le choix n'est qu'entre ces deux partis, à côté du précipice où mène votre système. Car tout ce que nous avons recueilli de documents, en faveur de l'orthodoxie de l'illustre Accusé, ne nous permet pas même de convenir qu'il ait été frappé d'anathème comme *docteur privé*.

XVIII

Le second sentiment, celui de la condamnation pour négligence, adopté par Mgr. de Malines, embrassé par le Pape Grégoire XVI, par St. Liguori et la plus part des théologiens, se base sur une distinction relative au mot *hérétique*, laquelle vous traitez d'arbitraire, et qui pourtant n'a rien d'étrange ni de nouveau.

Elle est reçue, approuvée, consacrée cette distinction, parce qu'elle a pour elle, l'autorité d'hommes savants, et de plus celle de l'histoire.

Bossuet, dans sa *Défense* (liv. 7, ch. 26), avoue, au sujet d'Honorius, qu'on condamne comme hérétiques, *et les hérétiques* proprement dits, et les *simples fauteurs* d'hérésie.

Noël Alexandre, l'un des Jansénistes les plus érudits et les plus ardents de sa secte, fait la

même observation, et confesse qu'Honorius n'a été condamné que pour *négligence, ut reum negligentia*.

Le célèbre *Bolgeni* prouve que cette manière d'envelopper, dans la même sentence, les *fauteurs* d'hérésie et les *hérétiques formels* est d'*usage* dans l'Eglise, et il ajoute qu'Honorius fut condamné " parce qu'en imposant le silence sur " la question alors agitée, il favorisa l'hérésie."

Tout cela s'accorde parfaitement avec le *Liber diurnus* et avec les *Lettres* du Pape St. Léon.

Quant aux exemples, en voici :

Théognis et Eusèbe de Nicomédie, qui n'étaient dénoncés que pour leur connivence avec les Ariens, et plus tard, Théodoret, Jean et plusieurs autres, qu'on accusait seulement de n'avoir pas ouvertement combattu l'hérésie d'Eutychès, furent néanmoins frappés d'anathèmes, comme *hérétiques*, les deux premiers au Concile de Nicée en 325, et les autres au Concile de Chalcédoine en 451.

Il n'est donc ni ridicule, ni illogique, ni absurde, comme vous le prétendez, mon R. Père, d'envelopper sous le terme d'hérétique, en certain cas du moins, et les hérétiques proprement dits et ceux qui, par ménagement ou par négligence, favorisent l'hérésie.

Jamais, sans doute, on ne soutiendra que l'*homicide* soit le *vol*, parce que les deux idées, qui répondent à ces deux mots, sont d'un ordre entièrement distinct. Mais il n'y a pas, entre *fauteur d'hérésie* et *hérétique*, la même distance qu'entre *vol* et *homicide*.

L'exemple que vous nous opposez est mal choisi et ne prouve rien.

XIX.

Au reste, de solides raisons nous autorisent même à révoquer en doute l'authenticité des anathèmes et à croire qu'ils sont falsifiés.

C'était autrefois la pensée de Baronius et de Bellarmin, et c'est ce que soutiennent fortement, de nos jours, Tizzani dans ses *Conciles généraux* (1867), et le Père H. Colombier dans les *Etudes Religieuses* des RR. PP. Jésuites, années 1869 et 1870.

Voici ces raisons :

1o. Non seulement le Pape St. Agathon ne condamne pas Honorius, mais encore il l'excuse de toute négligence et loue même l'ardeur de son zèle. Honorius n'a donc pas dû être condamné au VI^e Concile, même pour négligence.

2o. On a constaté l'existence d'une fabrique de faux actes à Antioche et à Constantinople. On connaît la rue et l'endroit précis de cette fabrique : elle était près de l'Eglise St. Jean-St. Phocas.

3o. Les Grecs étaient si audacieux en fait de fraudes et de mutilations que, dans le VI^e Concile Œcuménique, en face des Légats Apostoliques, Macaire eut la hardiesse de produire des textes falsifiés des Pères, et des actes du Ve Concile, et d'affronter l'indignation de toute l'assemblée qui plusieurs fois, se leva pour le confondre.

4o. Les Orientaux, voyant plusieurs de leurs Patriarches, et entre autres, quatre de Constantinople, sous les anathèmes du VI^e Concile, durent être fortement inclinés à introduire frauduleuse-

ment le nom d'un Pape parmi ceux de ces Patriarches.

50. Ce qu'ils avaient coutume de faire, ce qu'ils durent être naturellement portés à faire, leur devint possible et même facile.

Car l'*unique exemplaire* des actes du Concile fut, après la mort de Constantin, en la possession du Patriarche Théodore qui s'y trouvait condamné. Ce Patriarche put donc altérer les actes, selon son bon plaisir. Le diacre Agathon, archiviste du Patriarche, et qui avait, de sa main, écrit les vrais actes, se prêtant aux fourberies de Théodore, supprima complètement ces actes dont il ne retint que les signatures authentiques. Il leur en substitua de faux, et l'identité des écritures rendit la fraude comme impossible à reconnaître.

Quand il fallut rendre le volume à l'Empereur Justinien II, Théodore eut soin de ne faire lire en public que les passages non altérés.

Et toutes les copies qui parurent ensuite furent tirées sur ce texte falsifié.

Un enchaînement si bien suivi de circonstances et de motifs, prouve combien l'on est fondé à croire que les sessions XIII et XIV, où se trouvent les anathèmes contre Honorius, ont été interpolées et falsifiées.

Les auteurs de la fourberie, comme l'observe le Père H. Colombier, ne l'eurent pas plutôt commise qu'ils cherchèrent à l'accréditer, en répandant au loin des copies clandestines, transcrites sur celle qui se conservait au palais patriarcal de Constantinople. Par suite de la confiance qu'inspirait le document, on y conforma toutes les pièces qui pouvaient s'en écarter, et surtout les

Lettres, devenues si justement suspectes, comme nous l'avons vu, du Pape St. Léon II.

L'Espagne, en relations commerciales avec l'Orient, aura la première reçu l'erreur, c'est-à-dire, reçu de faux actes du VI Concile et peut-être de fausses Lettres de St. Léon II. La falsification originale se sera poursuivie jusqu'au bout; et le Pape, impliqué alors dans de graves difficultés administratives, n'aura pas même soupçonné la fraude. (*Etudes Relig. Janv. 1870.*)

On ne voit maintenant, s'il y a quelque part erreur, mensonge, fraude, interpolation et le reste, tout cela se trouve non du côté de l'école sincère et maltraitée, qui défend la Papauté, mais dans les textes et les documents, fournis à la plume beaucoup trop ardente du R. P. Gratry.

XX.

Reprenons tous les détails de cette réfutation dans un court résumé.

Des quatre grands monuments d'après lesquels argumente le P. Gratry, savoir : le *Bréviaire Romain*, le *Liber diurnus*, les *Lettres du Pape St. Léon II* et les *Anathèmes des Conciles*, nous avons démontré :

- Que le *Bréviaire* ne prouve rien pour lui ;
- Que le *Liber diurnus* prouve contre lui ;
- Que les *Lettres du Pape St. Léon II* prouvent également contre lui.
- Que les *Anathèmes des Conciles*, entendus dans son sens, impliquent un attentat contre l'Eglise et contre Jésus-Christ.

Par conséquent, sans ajouter ici que le Vénérable Bède, que le Bienheureux Yves de Chartres, que le grand Hincmar de Rheims, cités par lui

en sa faveur, sont plutôt contre lui, puisqu'ils professent la doctrine de l'Infaillibilité ; sans dire non plus que le Pape Adrien I figure mal, parmi ses témoins, ce Pontife ayant fait signer la formule, que nous savons, aux Evêques du VIII Concile : sans même observer que, parmi les Grecs, dont il invoque les noms, se trouvent le diacre Agathon et le patriarche Théodore, deux faussaires des actes du VI Concile ; passant sous silence tant de méprises partielles, quoique d'ailleurs assez graves, nous pouvons tenir pour démontré que tout le brillant échafaudage de raisonnements, de déductions et d'affirmations, construit par la main habile de cet auteur, s'écroule par la base, et qu'il n'en reste rien à l'appui de sa thèse.

Mais, d'autre part, le secrétaire Jean, le St. abbé Maxime, trois patriarches de Constantinople, cinq Papes et deux Conciles Œcuméniques, en un mot, toute la suite d'une longue tradition soit de l'Occident, soit de l'Orient témoigne de l'orthodoxie d'Honorius.

Donc :

1o. L'orthodoxie du Pape Honorius est incontestable d'après l'histoire.

2o. Tout ce qu'on oppose à cette assertion peut être ébranlé et même renversé par l'histoire.

3o. On ne peut rien tirer du fait d'Honorius contre la doctrine de l'Infaillibilité Pontificale.

